

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2018

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : ALIBERT Christian, COPIE Magali, GRIMAUD Guillaume, GUEZE Daniel, HAYART Amandine, MACHISSOT Ginette, MENADI Cindy

Absente excusée : MALOSSE Brigitte

Absents : BOULON Thierry

Procuration : Brigitte MALOSSE à Christian ALIBERT

Secrétaire de séance : HAYART Amandine

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

## ADOPTION PLAN DE FINANCEMENT MAISON DES ARTISANS

Monsieur le maire présente au conseil municipal le plan de financement pour la construction de la maison des artisans qui s'établit comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
TERRAIN		47 464.11	REGION	108 000	18.38 %
ETUDE SOL		2 040.00	DEPARTEMENT	60 000	10.21 %
APPEL OFFRES		1 312.70	ETAT	103 000	17.53 %
CONTRÔLE TECH		6 000.00			
ARCHITECTE		5 900.00			
ALIMENTATION ELECTRIQUE ENEDIS		10 000.00			
AMENAGEMENT EEXTERIEUR		20 000.00	EMPRUNT	250 000	42.55 %
LOT 1	GROS ŒUVRE	122 383.00	APPORT	66587.88	11.33%
LOT 2	DALLAGE	49 873.00			
LOT 3	BATIMENT	117 730.00			
LOT 4	BARDAGE	51 654.00			
LOT 4 BIS	COUVERTURE	43 617.00			
LOT 5	PORTAIL	18 319.00			
LOT 6	ELECTRICITE	9 608.00			
LOT 7	TERRASSEMENTT	69 618.70			
IMPREVUS ET DIVERS		12 068.37			
<b>587 587.88</b>			<b>587 587.88</b>		

Mme HAYART Amandine souhaite connaître le nombre de locaux qu'il reste à louer. Monsieur le Maire l'informe qu'il reste 2 locaux à louer mais qu'avec les 3 locaux réservés à ce jour, cela suffit à rembourser l'emprunt.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à la majorité (7 voix pour et 1 voix contre : Mr GRIMAUD Guillaume) :

- APPROUVE le plan de financement tel que présenté

## **SIGNATURE MARCHES MAISON DES ARTISANS**

Monsieur le maire présente au conseil municipal les entreprises les moins disantes pour les différents lots pour la construction de la maison des artisans :

<b>N°</b>	<b>INTITULE DES LOTS</b>	<b>ESTIMATION M.O. H.T.</b>	<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT DE L'OFFRE H.T.</b>	<b>OPTIONS</b>
1	<b>GROS ŒUVRE</b>	<b>147 818.30 €</b>	<b>GERLAND &amp; FILS</b>	<b>122 382.68 €</b>	
2	<b>DALLAGES INDUSTRIELS</b>	<b>72 356.00 €</b>	<b>GERLAND &amp; FILS</b>	<b>52 891.05 €</b>	
3	<b>CHARPENTE METALLIQUE</b>	<b>134 838.10 €</b>	<b>BONHOMME</b>	<b>117 730.00 €</b>	
4	<b>COUVERTURES SECHES</b>	<b>72 437.50 €</b>	<b>SUNTEAM</b>	<b>43 616.30 €</b>	
4b	<b>BARDAGES</b>	<b>53 161.00 €</b>	<b>GUEZE</b>	<b>51 653.95 €</b>	
5	<b>PORTES SECTIONNELLES</b>	<b>14 160.00 €</b>	<b>GUEZE</b>	<b>16 050.00 €</b>	<b>2 268.18 €</b>
6	<b>ELECTRICITE</b>	<b>8 049.00 €</b>	<b>BRUN &amp; FILS</b>	<b>9 607.70 €</b>	
7	<b>TERRASSEMENTS - RESEAUX - VOIRIES</b>	<b>98 386.70 €</b>	<b>GERLAND &amp; FILS</b>	<b>69 618.70 €</b>	
		=		=	
<b>TOTAL H.T. :</b>		<b>601 206.60 €</b>		<b>483 550.38 €</b>	

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à la majorité (7 voix pour et 1 voix contre : Mr GRIMAUD Guillaume) :

- APPROUVE l'attribution des lots aux entreprises ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différents marchés de travaux

## **CHOIX ETABLISSEMENT BANCAIRE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que trois établissements bancaires ont été consultés : La Caisse d'Épargne, Le Crédit Agricole, Le Crédit Mutuel

Seule la Caisse d'Épargne a fait une proposition.

Mr GRIMAUD Guillaume pense que 25 ans c'est très long pour engager la commune dans ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (7 voix pour ; 1 voix contre) décide de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 250 000 euros sur 25 ans à un taux fixe de 1,97% destiné à financer la construction de la maison des artisans.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il convient également de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE-DROME-ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 200 000 euros sur 24 mois, dans l'attente des subventions liées à l'opération : Construction d'une maison des artisans.  
Ce prêt portera intérêt au taux de 0.81%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité (7 voix pour ; 1 voix contre) de réaliser ce crédit relais d'un montant de 200 000 euros auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à ce crédit relais.

## **ADOPTION RAPPORT SUR L'EAU**

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat de l'eau du canton de Vernoux nous a communiqué le rapport du Syndicat et du délégué sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2017.

Le conseil municipal est appelé à prendre connaissance de ce rapport et à faire part de ses éventuelles observations.

Monsieur le Maire présente le rapport.

Ce rapport a été transmis aux membres du conseil municipal, il est également tenu à la disposition des administrés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité (8 voix pour) :

- APPROUVE le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

## **INDEMNITE PERCEPTEUR**

Au vu des services rendus, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder d'indemnité de conseil à Madame JOUVENCEL pour l'année 2018.

## **DECLASSEMENT ESCALIERS ET CHEMIN**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a rencontré avec Amandine HAYART Monsieur HIRNING (acheteur maison Mr SAIDI) concernant un morceau de terrain et un bout de chemin non circulaire qui traverse sa propriété. Il y a quelques années une enquête publique a été faite mais ni le document d'arpentage ni le transfert de propriété n'ont été

réalisé. Monsieur le Maire propose de délibérer pour déclasser le chemin non circulaire et le bout de terrain suivant le document d'arpentage.

Le conseil municipal se prononcera ultérieurement sur les conditions de cession.

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal.

## **APPLICATION NOMENCLATURE M14+500HABITANTS**

Afin de conserver une meilleure visibilité du budget, Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il convient de continuer à utiliser la nomenclature M14+500habitants.

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal pour continuer à utiliser la nomenclature M14 + 500 habitants.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a rencontré Mr FOMBARLET Didier concernant le chemin de préfauriel.

Un document d'arpentage a déjà été établi il y a quelques années mais la régularisation notariée n'a pas été faite. Cette situation va être régularisée

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'opération brioches a été un succès et tient à remercier Mme DEYRES pour la vente de celles-ci.

- Monsieur le Maire fait ensuite la lecture du courrier reçu de la Sous-Préfecture demandant de communiquer trois personnes susceptibles d'exercer les fonctions de délégués de l'administration dans le cadre de la révision de la liste électorale afin d'en choisir une.

Personnes proposées :

- Mme CHENEVIER Lucienne
- Mme DEYRES Janine
- Mme PASTRE Marie-Jo

- Monsieur le Maire fait ensuite la lecture du courrier demandant de communiquer deux personnes susceptibles d'exercer les fonctions de délégués de l'administration dans le cadre de la révision de la liste électorale afin d'en choisir une.

Personnes proposées :

- Mr GRIMAUD Guillaume
- Mme MACHISSOT Ginette

- Guillaume GRIMAUD rappelle que la tour est à nouveau éclairée toute la nuit. Relancer le SDE pour arrêter l'éclairage la nuit.

- Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 16 novembre 2018.

La séance est levée à 22h10.